

## **Contrat de cession de droits photographiques**

**Entre :**

**D'une part,**

L'UNFD, (Union nationale des Détaillants en Fruits, Légumes et Primeurs), dont le siège social est 5, rue des Reculettes à Paris (75013) ; Numéro siret : 308 961 978 000035 ;

**Et, d'autre part,**

Tout utilisateur détenteur de photographies mises en vente par l'UNFD qui détient les droits exclusifs.

Ci-après nommé « l'Utilisateur »,

Il a été arrêté ce qui suit :

### **Article 1 : Objet**

Par le présent contrat, l'UNFD cède à l'utilisateur le droit non-exclusif d'utilisation des photographies que celle-ci sélectionnera dans le fonds de l'UNFD pour toute réalisation de communication pour sa société.

En contrepartie des droits accordés, l'utilisateur doit payer à l'UNFD un droit de sous-licence conformément aux Conditions Tarifaires de l'UNFD.

### **Article 2 : Absence de Vente**

L'utilisateur reconnaît et accepte que ce Contrat n'entraîne aucune vente d'une Œuvre quelconque. A l'exception des droits expressément sous-licenciés dans ce Contrat, l'utilisateur ne possède et ne bénéficie d'aucun droit, ni titre et/ou ni d'intérêt sur l'Œuvre, et ne possède en tout cas pas de droit de propriété, de droit d'auteur ni d'autres droits de propriété intellectuelle sur l'Œuvre.

### **Article 3 : Etendue des droits cédés**

La présente cession de droits autorise la société à numériser et à reproduire, aux fins de diffusion commerciale, les photographies sélectionnées sur les supports suivants :

- Electroniques
- Optiques : LaserDisc, CD dans toutes ses versions et évolutions, cartes à lecture optique ...
- Magnétiques : disquettes, bandes magnétiques, disques durs, cartes magnétiques ...optoélectroniques

## **Sous-licence**

Conformément aux termes et conditions de ce Contrat et dans le respect des règles applicables au droit d'auteur, l'UNFD accorde par le présent acte à l'utilisateur une sous-licence perpétuelle, non exclusive et non-transférable ni cessible pour utiliser, reproduire ou afficher l'Œuvre un nombre illimité de fois dans tous types de média, uniquement dans le cadre du fonctionnement de son activité professionnelle.

Conformément à son activité, l'utilisateur peut également transmettre à une tierce partie (notamment un imprimeur) des copies temporaires de l'Œuvre pour autant qu'elles soient essentielles à la réalisation du produit final et sans lesquelles le produit ne pourrait être finalisé. Les tiers et sous traitants n'ont aucun droit supplémentaire d'utiliser l'Œuvre et ne peuvent y avoir accès ou l'extraire de tout autre fichier fourni.

A des fins d'éclaircissement mais soumise aux restrictions susmentionnées, ladite sous-licence est destinée à permettre l'utilisation, la reproduction et l'affichage de l'Œuvre dans des situations ou activités commerciales, comme par exemple une affiche pour un commerce (y compris sur un site web), l'affichage dans un bureau ou autre établissement commercial, sur des matériels publicitaires, de promotion ou analogues.

Dans un souci de clarification, mais sujet aux restrictions précédentes, il est prévu que cette sous licence doit permettre l'utilisation, la reproduction, la distribution et l'affichage de l'Œuvre dans des applications de modèles ("templates") graphiques destinés à la revente et l'utilisation, la reproduction, la distribution et l'affichage de l'Œuvre dans tous les types de biens et services destinés à la revente ou à la distribution comprenant notamment et sans limitation, les mugs, t-shirts, posters, carte de vœux, ou autres marchandises, ainsi que tous les produits d'impression à la demande, sur support matériel ou électronique. Cette sous licence doit permettre en outre l'utilisation, la reproduction, la distribution et l'affichage de l'Œuvre pour des campagnes de communiqués de presse visant à la promotion de produits ou de services dans les médias.

Par ailleurs, l'utilisateur dispose du droit de créer des œuvres modifiées et travaux dérivés basés sur l'Œuvre originale. L'utilisation des œuvres modifiées et travaux dérivés comprend tous les usages autorisés à l'utilisateur dans le respect de l'Œuvre originale, ainsi que, en ce qui concerne les travaux dérivés, la possibilité de les utiliser dans des articles destinés à la revente comme les t-shirts, les mugs, les calendriers, les posters et objets semblables.

## **Article 4 : Utilisation et stockage des photographies**

Pour permettre leur utilisation, les documents pourront être numérisés et stockés par l'Utilisateur sur le support de son choix. L'Utilisateur s'engage à prendre toutes dispositions pour garantir la non-divulgateion à des tiers des documents ainsi numérisés. Toute réutilisation des documents stockés pour un autre usage que celui visé au présent contrat devra faire l'objet d'un avenant ou d'un nouveau contrat et de l'acquiescement de nouveaux droits.

Toute divulgation à des tiers au contrat des photographies objet de celui-ci par l'Utilisateur ouvrera le droit pour l'UNFD de demander des dommages-intérêts d'un montant de 300 € par documents divulgués, quel que soit le montant du préjudice effectivement subi.

## **Restrictions**

Nonobstant toute stipulation contraire prévue dans ce Contrat, et sans tenir compte des restrictions susmentionnées, l'utilisateur reconnaît, accepte et s'interdit dans tous les cas de :

(a) sous-licencier, vendre, céder, transmettre ou transférer l'un des droits contenus dans ce contrat. Vendre, licencier, ou distribuer l'Œuvre ou l'Œuvre modifiée comme fichier autonome ou partie d'une base de données en ligne ou de tout autre base de données, ou tout produit dérivé contenant l'Œuvre qui permettrait à un tiers de télécharger, d'extraire ou d'accéder à l'image comme un fichier autonome ;

(b) partager l'Œuvre avec une autre personne physique ou morale, sauf autorisation accordée aux termes du Contrat ;

(c) mettre l'Œuvre en ligne dans un format téléchargeable, poster l'Œuvre sur un forum ;

(d) télécharger ou stocker l'Œuvre sur plus d'un ordinateur à la fois, sauf pour une unique copie de sauvegarde aux fins de stockage sur un média extérieur à l'ordinateur unique autorisé ;

(e) utiliser, reproduire, distribuer ou afficher l'œuvre (notamment l'œuvre seule ou en combinaison avec une autre œuvre protégée par le droit d'auteur) d'une manière diffamatoire ou calomnieuse, obscène ou indécente ;

(f) supprimer toute notice de copyright et/ou d'indication d'origine de la marque commerciale, d'autre droit de propriété intellectuelle ou tout autre information susceptible d'apparaître sur ou en association avec l'Œuvre ou intégrée à celle-ci sous sa forme originale téléchargée. Il est entendu que l'utilisateur doit reproduire toutes ces notices dans une copie de sauvegarde du fichier comprenant l'Œuvre que le Membre Téléchargeur pourrait réaliser par application du Contrat ;

(g) incorporer l'Œuvre dans une marque de fabrique ou de service ;

(h) commettre tout acte lié à l'Œuvre qui contrevient la loi, la réglementation ou une disposition impérative quelconque dans une juridiction applicable ;

(i) utiliser l'Œuvre d'une manière éditoriale sans associer à l'image les crédits suivants : "© [UNFD]" ;

(j) utiliser une Œuvre dans un sens qui pourrait faire apparaître les modèles représentés sur la photo dans une situation défavorable ou d'une façon qui pourrait porter préjudice aux modèles.

## **Article 5**

Les images devront être affichées dans une résolution correspondant à celle des meilleurs systèmes de reproduction en usage auprès du public.

Pour les formats électroniques, nonobstant toute stipulation contraire prévue dans ce Contrat, la reproduction, la distribution ou l'affichage de l'Œuvre par l'utilisateur est limité(e) à une résolution de 1000 × 1000 pixels dans les utilisations du site web.

## **Article 6**

La présente cession est consentie au prix de 250 € le CD.

Ce prix couvre une exploitation des œuvres photographiques pour les utilisations visées dans le présent contrat.

### **Article 7**

Chaque reproduction de la photo dans le titre doit être accompagnée de la mention du copyright, constitué de la mention du nom de l'UNFD et doit être accompagnée de la mention « reproduction interdite », à moins que cette mention figure de façon générale pour toutes les photos dans un contrat d'utilisation ou dans les conditions générales de vente du site.

### **Article 8**

Les droits de reproduction ne comprennent que la représentation sur écran, l'impression et le téléchargement à l'usage strictement privé de l'Utilisateur, dans le cadre de la législation en vigueur sur le droit d'auteur.

### **Article 9**

L'UNFD pourra, à titre de justificatif, exiger de l'Utilisateur qu'il fournisse une capture d'écran montrant l'utilisation des photos cédées.

Celle-ci s'engage à ne l'utiliser qu'à des fins d'archives et à ne pas en permettre l'accès à des tiers.

### **Article 10**

Le présent contrat est soumis au droit français. Toutes contestations auxquelles pourrait donner lieu l'exécution ou l'interprétation du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

IL EST RAPPELÉ QUE L'ŒUVRE EST FOURNIE « EN L'ÉTAT » ET, SAUF STIPULATION EXPRESSE DANS CE CONTRAT, AUCUNE PARTIE NE S'ENGAGE A GARANTIR OU DÉCLARER, EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT, LES CARACTÈRES DES ŒUVRES ET LEUR CONFORMITÉ A UNE DESTINATION QUELCONQUE.